

Marché de Noël de Carouge – Edition 2020

Informations - Conditions Générales - Règlement

Les pré-inscriptions sont ouvertes car nous espérons que l'édition 2020 pourra avoir lieu. Néanmoins l'organisation finale dépendra des mesures qui seront ordonnées par les autorités compétentes. Les dates et horaires peuvent donc être amenés à être modifiés.

Le comité du Marché de Noël de Carouge met à disposition des artisans externes des emplacements sur le domaine public et il se propose de mettre en contact les artisans externes et les commerces dans l'enceinte de la fête pour les jours indiqués ci-dessous.

Cette année le Marché de Noël aura lieu les 11, 12 et 13 décembre 2020.

Seuls les artisans créateurs ou producteurs seront acceptés.

Notre objectif est d'animer les rues et les places de Carouge en organisant un Marché de Noël **artisanal orienté sur le thème de Noël**. Nous désirons un produit original de qualité qui exclut toutes formes de revente, **à l'exception des commerçants de nos rues qui souhaitent participer au Marché et des stands itinérants enregistrés à l'année.**

L'artisan expose et vend uniquement sa production.

L'artisan est invité s'il le désire à produire sur place.

L'artisan s'engage à être lui-même sur son stand durant toute la durée du Marché de Noël.

L'artisan s'engage à respecter les horaires.

Pré-inscription

- Veuillez remplir le formulaire sur le site internet <https://icarouge.ch/#/https://icarouge.ch/association/noel-a-carouge-et-marche-de-noel/>
- Si votre site internet **ne présente pas** de photos récentes de votre travail, adresser un dossier explicatif accompagné de photos de l'artisanat proposé par mail à **fanny.chesaux@bluewin.ch**
- Le tout **au plus tard le 31 août 2020**

Tarifs

Marché de Noël 11, 12 et 13 décembre 2020 selon horaires cités ci-dessous

- **300 frs pour un stand de 3x3m**
- **600 frs pour un stand de 6x3m**

Conditions générales

- Les Associations caritatives œuvrant dans l'artisanat solidaire sont les bienvenues. Pour cela elles doivent, en plus du formulaire de pré-inscription accompagné de photos de l'artisanat proposé, fournir des preuves du bienfondé de leur association (documents officiels et statuts de l'association).
- L'artisan sera personnellement avisé de la décision du comité au plus tard le **15 septembre 2020**. En cas d'acceptation de son dossier, une confirmation d'inscription ainsi que les informations nécessaires au paiement lui seront envoyées par mail.
- Les informations pratiques (No d'emplacement, parking, électricité) seront transmises cet automne par mail à chaque artisan **et après réception du paiement** (coordonnées bancaires transmises avec l'acceptation du dossier).

- **Attention, seul le paiement validera l'inscription**, celui-ci devant être fait impérativement avant le **31 octobre 2019**.
- Aucun remboursement ne sera possible en cas de désistement.
- La participation aux éditions précédentes, n'implique en aucun cas une acceptation d'office pour l'édition 2020.
- La participation à l'édition 2020 n'implique en aucun cas une acceptation d'office aux éditions suivantes.

LA VENTE ET LA DISTRIBUTION DE BOISSONS ET PRODUITS ALIMENTAIRES PAR L'ARTISAN SONT STRICTEMENT INTERDITES SAUF AUTORISATION SPÉCIALE.

HORAIRE DU MARCHÉ DE NOËL (sous réserve de modifications)

Vendredi 11 décembre 2020 de 11h00 à 20h00
 Samedi 12 décembre 2020 de 10h00 à 20h00
 Dimanche 13 décembre 2020 de 10h00 à 18h00

MONTAGE ET DÉMONTAGE DES STANDS

	MONTAGE	DÉMONTAGE
Vendredi 11 décembre 2020	de 08h30 à 10h30	dès 20h00
Samedi 12 décembre 2020	de 08h00 à 09h00	dès 20h00
Dimanche 13 décembre 2020	de 08h00 à 09h00	dès 18h00

Ces horaires sont à respecter impérativement !

Ouverture tardive ou fermeture anticipée non justifiée : CHF 25/heure
 Absence pour une journée entière : CHF 250

Chaque artisan ou un membre de sa famille doit être présent sur le stand pendant les heures d'ouverture du marché.

Aucun véhicule ne doit être dans le secteur du Marché de Noël après les heures de montage !!! Trop de véhicules sont encore dans les rues après 11h le vendredi, merci de faire l'effort de respecter ces horaires. Déchargez, sortez vos véhicules et mettez en place après, merci.

Règlement

EMPLACEMENT DES STANDS

Les emplacements sont de 3x3m ou de 6x3m, sauf autorisation spéciale, il est interdit d'avoir une tente avec d'autres dimensions.

Il est impératif de respecter le métrage des emplacements cadastraux attribués. Entre autres pour des raisons de sécurité.

Des contrôles seront effectués par les organisateurs et le service de l'inspection du feu.

En cas de non-respect de cette norme de sécurité l'exposant est amendable et une décision des autorités compétentes peut le contraindre à démonter son stand sans remboursement possible.

Les tentes, tables restent sur place le soir, vous n'avez pas à démonter votre tente le vendredi et le samedi soir. Il est par contre recommandé de retirer votre marchandise et de la mettre à l'abri. Un service de sécurité est présent la nuit, mais le périmètre est grand, ils ne peuvent pas être partout et nous ne sommes jamais à l'abri d'une tempête dans la nuit. **Arrimez bien vos tentes !**

- Dans le cas où une place resterait inoccupée le vendredi, le comité se réserve le droit de l'attribuer à un tiers.

- Le comité se réserve le droit de choisir les artisans et leur emplacement en fonction de leur travail et des places disponibles.
- Le comité se réserve le droit d'exclure l'exposant qui propose une marchandise non conforme au dossier présenté et sans remboursement possible.
- Les artisans qui doivent dédouaner leurs marchandises doivent se renseigner directement auprès des autorités compétentes.

Aucun changement de place non validé par le comité ne sera autorisé.

PASSAGE, ENTRÉES ET TROTTOIRS

Il est strictement interdit d'empiéter et de stocker du matériel sur les trottoirs afin que le passage reste dégagé pour les habitants et les commerçants qui y vivent et y travaillent. Merci de regrouper les stocks de matériel sur le périmètre des stands respectifs.

VISUEL DES STANDS

Afin d'uniformiser cette belle fête, **le comité demande à ce que soit utilisé un pavillon blanc et que les stands soient décorés dans l'esprit de Noël. Un effort tout particulier de décoration est demandé afin de rendre ce Marché de Noël magique.**

DECHETS

Merci d'utiliser les poubelles et les centres de tri mis à disposition sur le périmètre de la fête, et de vider les déchets de façon régulière.

Chacun est responsable de ses déchets et doit rendre une place propre.

MATÉRIEL

Chaque artisan apporte son propre matériel de présentation et d'exposition (tente ou pavillon, tables, matériel électrique, grandes rallonges, lumières etc.). Encore une fois, les dimensions des tentes doivent être de 3x3m ou et 6x3m. Aucune structure excédant ces dimensions ne sera acceptée.

- L'artisan/producteur proposant de la restauration veille à une hygiène irréprochable.
LA VAISSELLE (assiettes, verres, couverts) DOIT IMPERATIVEMENT ETRE COMPOSTABLE OU RÉUTILISABLE. Des contrôles seront effectués par les autorités.
- **Ci-joints les pictogrammes signalant la vaisselle compostable**



- L'artisan/producteur doit respecter l'interdiction totale d'utiliser de l'aluminium pour la vente à l'emporter : feuilles d'emballage, barquettes, canettes.
- L'artisan/producteur doit respecter la loi pour la protection de la jeunesse. Cette loi interdisant la vente de : vin, bière et cidre aux jeunes de moins de 16 ans, spiritueux, apéritif et alcool aux jeunes de moins de 18 ans.

ÉLECTRICITE/CHAUFFAGE

L'utilisation de chauffages électriques est interdite.

Chauffage : bio éthanol exclusivement

Les normes feux de l'Etat de Genève à télécharger sur le site www.interetsdecarouge.ch (page Noël à Carouge) font partie intégrante des conditions de participation au Marché de Noël. Des contrôles sont effectués par les autorités pendant toute la durée du marché.

Durant le marché l'électricité n'est pas fournie partout. **Prévoir un système d'éclairage si possible autonome et rechargeable.** Certaines zones seront équipées de tableaux électriques. Ailleurs il faut composer avec les commerçants, qui ne peuvent pas forcément offrir du courant. Se munir de suffisamment de lampes, rallonges, multiprises et rouleaux. Il y a des solutions sur place, tout le monde finit par avoir de la lumière.

Dans le cas où un stand se trouverait proche d'un emplacement où il serait possible d'obtenir du courant, merci d'adapter la puissance de consommation de façon raisonnable (type led), de prévoir une rallonge en parfait état de fonctionnement et de se conformer aux normes des Services Industriels de Genève. **Les cordons électriques ne peuvent en aucun cas «traverser» une rue.** Ils doivent rester sur le même trottoir sans gêner les passants.

BOUGIES

Les stands exposant des bougies sont autorisés à allumer au maximum 4 bougies et **UNIQUEMENT** sous la surveillance et responsabilité de chacun. Consigne donnée par l'inspection du feu.

ASSURANCE

Le comité décline toute responsabilité en cas de dégâts ou de vandalisme durant la fête. En cas de sinistre, l'artisan devra faire appel à sa propre assurance.

Le comité décline toute responsabilité en cas de perte, dommage ou vol. Tout dommage causé à un tiers sera sous la responsabilité de l'exposant.

VEHICULES

Les véhicules peuvent accéder aux stands avant et après le Marché de Noël, durant les heures de montage et démontage des stands. **Aucun véhicule ne sera toléré dans l'enceinte du marché en dehors ses heures.**

Une sanction de CHF 50.- sera attribuée à l'exposant n'ayant pas enlevé son véhicule à temps.

Le stationnement des véhicules est strictement limité au temps nécessaire pour décharger ou charger le véhicule, l'aménagement du stand se faisant après que le véhicule soit sorti de l'enceinte du marché.

Des solutions de parkings vous seront transmises en cas d'acceptation du dossier.

Merci de ne pas vous parquer sur des places de stationnement interdites. Nous sommes conscients de la difficulté de parking due à la localisation du Marché.

Merci également de communiquer dans le respect avec les agents de la police municipale présente sur les lieux qui ne fait que son travail.

PRÉSENCE SUR LE TERRAIN & APPEL TÉLÉPHONIQUE PENDANT LE MARCHÉ

Le comité d'organisation étant constitué de commerçants et artisans carougeois, les membres seront présents sur le marché le vendredi pour aider au bon déroulement de l'installation. Ensuite vous pourrez les trouver dans ou devant leurs commerces.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà un excellent Marché de Noël 2019

Au nom du Comité d'organisation.

Béatrice Berthet
Présidente de l'Association des Intérêts de Carouge